



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°118  
24 décembre 2025



-Décision du 23 décembre 2025 portant délégation de signature au directeur territorial Sud-Ouest	P 2
-Décision du 23 décembre 2025 portant modification à la programmation des chômages pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 (chômage ajouté)	P 3

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à l'unité Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DÉCISION  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
A M. DOMITIEN DETRIE, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports, notamment ses articles R.4312-10, R. 4312-16 et R.4312-17,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France n°01/2014 du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la convention domaniale de mise à disposition et de gestion du domaine public fluvial relative au projet d'aménagement ferroviaires au nord Toulouse signée entre Voies navigables de France et SNCF réseau en date du 30 janvier 2024.

**DÉCIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à M. Domitien DÉTRIE, directeur territorial de Voies navigables de France Sud-Ouest, à l'effet de signer au nom et pour le compte de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, tout avenant ainsi que tout acte lié à l'exécution de la convention domaniale de mise à disposition et de gestion du domaine public fluvial relative au projet d'aménagement ferroviaires au nord Toulouse signée entre Voies navigables de France et SNCF réseau en date du 30 janvier 2024.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Paris, le 23 décembre 2025

Cécile AVEZARD

SIGNE

Directrice générale

**Décision portant modification à la programmation des chômages  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération n°06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision de la directrice générale du 27 novembre 2025 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026,

Vu la décision du 24 septembre 2025 portant délégation de signature à Mme MAIREY-POTIER, directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification du 18 décembre 2025 présenté par la direction territoriale Centre-Bourgogne,

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 sont modifiées dans les conditions suivantes :

**Chômage ajouté :**

Le chômage ci-dessous est ajouté :

Désignation voie d'eau	Période	Impact sur la navigation
Canal de Briare, embranchement de l'ancien canal : Tout l'itinéraire	du 16 novembre 2026 (0h00) au 31 décembre 2026 (23h59)	navigation interrompue

**Article 2**

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 23 décembre 2025

**Par délégation de la directrice générale  
La responsable adjointe du service  
patrimoine, exploitation et maintenance**

signé  
Delphine DEBELVALET